

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 5 juillet 2016 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Robert Leclerc
Guy Lapointe

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20h00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande au ministère des Transports du Québec pour le nettoyage des fossés de la rue Principale / Route 116;
- 10.2 Approbation de la facture de l'entreprise « Envir'eau puits inc. »;
- 10.3 Promesse de vente de la Caisse populaire Desjardins;
- 10.4 Financement du projet d'acquisition de l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins situé à Upton;
- 10.5 Mandat pour le rehaussement des tubages des puits numéro 1 et numéro 2;
- 10.6 Mandat à l'entreprise « Envir'eau puits inc. ».

238-07-2016

239-07-2016

2. Adoption des délibérations de la séance régulière du 7 juin 2016 et de l'ajournement du 20 juin 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 juin 2016 et de l'ajournement du 20 juin 2016.

Adoptée

240-07-2016

3. Finances

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2016 au montant de 104 152,70 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 45 719,36 \$.

Adoptée

3.2 Paiement du décompte numéro un à l'entreprise « Bertrand Ostiguy inc. »

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro 1 présenté par monsieur Marc-André Boivin, ingénieur de la firme « Avizo experts-conseils » dûment mandatée par la résolution 349-11-2015 afin d'effectuer la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 1 s'établit à 68 762,33 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte numéro un, datée du 5 juillet 2016, présentée par monsieur Marc-André Boivin;

241-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro un, et ce, pour une somme de 68 762,33 \$ à l'entrepreneur « Bertrand Ostiguy inc. »;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 1.

Adoptée

242-07-2016

4. Administration

4.1 Dépôt du rapport annuel de la SADC 2015-2016

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport annuel de la SADC 2015-2016.

4.2 Deuxième versement pour la bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit fait à la bibliothèque municipale le deuxième versement de la quote-part pour l'année 2016, et ce, au montant de 2 500,00 \$.

Adoptée

4.3 Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2015

Les indicateurs de gestion pour l'année 2015 ne sont pas déposés à la présente assemblée puisqu'un projet d'arrêter ministérielle ayant pour objet de cesser la transmission de ceux-ci au MAMOT est à l'étude.

Le formulaire des indicateurs de gestion n'est pas disponible en ce 5 juillet.

4.4 Adoption du règlement numéro 2007-174-06 modifiant le règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'article 9 afin de prévoir une clause lors des interventions d'urgence;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'article 12 afin d'augmenter la délégation de pouvoir du directeur des travaux publics;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 7 juin 2015;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

243-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

4.5 Examen public sur l'avenir de Postes Canada

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

CONSIDÉRANT QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent le point de vue de la Municipalité sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

244-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de présenter son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et de faire une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

Adoptée

4.6 Emprunt temporaire pour le règlement numéro 2016-274 – RBC Banque Royale

CONSIDÉRANT LE règlement d'emprunt numéro 2016-274 ayant pour objet des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'emprunt pour ce projet s'élève à 1 623 108 \$;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 139-05-2016 mandatant madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, à demander deux soumissions à des institutions financières pour le consentement d'accorder un prêt temporaire;

CONSIDÉRANT que la meilleure offre reçue provient de RBC Banque Royale;

245-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient autorisés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer tout document autorisant un emprunt temporaire dans le cadre du règlement numéro 2016-274 avec RBC Banque Royale au taux préférentiel minoré de 32 points de base tel que décrit dans leur offre du 30 mai 2016;

QU'en l'absence du maire ou de la directrice générale, madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, et monsieur Guy Lapointe, maire suppléant, soient autorisés à conclure tout engagement d'emprunt et à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

5. **Sécurité incendie et sécurité civile**

5.1 Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose en cette séance du conseil le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton.

6. Transport routier

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2016

246-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2016, un budget de 3 400,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Demande au ministère des Transports du Québec pour analyser l'emplacement de l'enseigne d'arrêt obligatoire au coin de la rue Lessard et de la Route 116

CONSIDÉRANT LA configuration spécifique de l'intersection de la Route 116, de la rue Lessard, de la rue Bruneau ainsi que de l'emplacement de la traverse de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le changement d'emplacement de l'arrêt au coin de la Route 116 et de la rue Bruneau semble porter à confusion;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) a permis d'établir qu'il y aurait lieu de demander une analyse l'intersection de la rue Lessard, de la rue Bruneau et de la route 116 afin de vérifier s'il y a lieu de relocaliser l'arrêt à son emplacement d'origine ou d'apporter d'autres solutions correctives de manière à améliorer la sécurité;

247-07-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la directrice générale à demander au MTQ, afin d'analyser l'intersection de la rue Lessard, de la rue Bruneau et de la route 116 dans le but de vérifier s'il y a lieu de relocaliser l'arrêt à son emplacement d'origine ou d'apporter d'autres solutions correctives afin d'en améliorer la sécurité.

Adoptée

6.3 Travaux sur le terrain du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT LES travaux de réfection de la rue Brasseur;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de refaire les trois (3) entrées de service (aqueduc, égout pluvial et égout sanitaire) du chalet des loisirs, situé au 718, rue Brasseur;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Bertrand Ostiguy » au montant de 4 616,22 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Bertrand Ostiguy » n'inclus pas le déplacement de certaines conduites, l'ensemble des travaux effectués ainsi que les imprévus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, propose que les travaux soient réalisés par les employés des travaux publics et que soient retenus les services de l'entreprise « Excavation Sylvain Plante » pour la pelle mécanique, le caisson d'étalement et la plaque vibrante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne seront pas subventionnés par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

248-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les travaux soient réalisés par les employés des travaux publics en collaboration avec l'entreprise « Excavation Sylvain Plante »;

QU'un budget de 3 000 \$, avant les taxes, soit décrété à cette fin.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les procès-verbaux des 4 et 25 mai 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.2 Dépôt du rapport de vérification des débitmètres préparé par la firme « NORDIKeau inc. »

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport de vérification des débitmètres préparé par la firme « NORDIKeau inc. » et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.3 Contrôle de l'humidité à l'usine de filtration d'eau située sur la rue Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de régler le problème d'humidité à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues de trois entreprises;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Synairtech » afin de faire la ventilation de l'usine au montant de 3 850,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce type de système fait seulement changer l'air et ne règlera pas le problème d'humidité;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Leprohon inc. » afin de faire passer l'air dans un serpentín de refroidissement et la réchauffer par la suite, et ce, pour un montant de 15 400,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise « Leprohon inc. » nécessite la validation de la capacité portante du toit ainsi que des travaux aux fins de recevoir l'équipement suggéré;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Réfrigération Actair » comprenant la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation, d'un déshumidificateur et d'une fournaise électrique, et ce, pour un montant de 13 340,00 \$, excluant les taxes et les frais d'électricité;

249-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise « Réfrigération Actair » au montant de 13 340,00 \$, excluant les taxes et les frais d'électricité;

QUE pour pourvoir à la dépense le surplus affecté en infrastructure d'eaux potable et usées, compte G/L 03 510 00 412, s'applique.

Adoptée

7.4 Approbation de la facture de la firme « Asisto inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 225-06-2016 mandatant à la firme « Asisto inc. » à réaliser les éléments visés par le plan d'action pour la levée de l'avis d'ébullition;

CONSIDÉRANT LA facture de la firme « Asisto inc. » comprenant le rapport de démonstration de la conformité de la filière de désinfection et l'évaluation de la mise aux normes, datée du 29 juin 2016, au montant de 7 074,90 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de madame Cynthia Bossé, directrice générale, en date du 30 juin 2016;

250-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme « Asisto inc. » au montant de 7 074,90 \$, excluant les taxes applicables.

Adoptée

8. Loisirs et culture

8.1 Soirée de Noël pour le personnel municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal;

251-07-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QU'un budget d'environ 40,00 \$ par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 500,00 \$ soit attribué pour la soirée dansante.

Adoptée

8.2 Demande de prêt de tables au Théâtre de la Dame de Cœur pour la saison estivale

CONSIDÉRANT LA demande de prêt de tables au Théâtre de la Dame de Cœur pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre souhaite que les employés de la Municipalité effectuent le transport des tables;

252-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la demande du Théâtre de la Dame de Cœur pour le prêt de tables, tant que celles-ci soient en bois;

QUE les employés des travaux publics effectuent la livraison des tables et le retour de celles-ci à la fin de la saison estivale.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2016

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2016 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Dépôt d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin d'identifier une affectation récréotouristique sur le territoire de Béthanie et de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Théodore-d'Acton. Tous les membres du conseil prennent connaissance dudit règlement.

9.3 Dépôt de la correspondance du Centre de la petite enfance Doux Réveil

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil la correspondance reçue du Centre de la petite enfance Doux réveil concernant l'impossibilité de la réalisation d'une installation à Upton .

9.4 Dépôt d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin de revoir la Politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural pour permettre à certaines conditions, les projets d'extension d'activités commerciales sur un terrain contigu à celui où elles s'exercent. Tous les membres du conseil prennent connaissance dudit règlement.

9.5 Premier projet de règlement numéro 2016-280 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la classification et la localisation des activités d'entreposage et de transbordement de certaines matières

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de classer les activités d'entreposage et de transbordement de matières recyclables, de métaux usagés et de rebuts de toute nature comme usage industriel de classe D plutôt que comme usage commercial de classe E-2;

ATTENDU QUE le conseil désire aussi modifier ledit règlement afin de revoir la localisation des aires d'entreposage, sur un terrain commercial ou industriel;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Guy Lapointe lors d'une séance du conseil tenue le 3 mai 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

253-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19h40 à la salle des réunions du Conseil municipal.

Adoptée

9.6 Premier projet de règlement 2016-281 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les usages de fabrication artisanale dans un bâtiment accessoire

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, en usages complémentaires dans un bâtiment accessoire à l'habitation, les usages de fabrication artisanale et de conditionnement d'aliments et de boissons;

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (Réf. : résolution numéro CCU-2016-437);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

254-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19h50 à la salle des réunions du Conseil municipal.

Adoptée

- 9.7 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton afin de permettre les usages de fabrication artisanale dans un bâtiment accessoire

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée une modification au règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les usages de fabrication artisanale dans un bâtiment accessoire.

Monsieur Richard Sabourin, conseiller, quitte la table des délibérations.

- 9.8 Demande d'extension de délai du propriétaire du 1206, rue des Épinettes

CONSIDÉRANT LA demande d'extension de délai du propriétaire du 1206, rue des Épinettes afin d'effectuer la finition extérieure de sa propriété;

CONSIDÉRANT QU'il souhaite que son permis soit prolongé jusqu'au 7 août 2016;

255-07-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande d'extension de délai du propriétaire du 1206, rue des Épinettes.

Adoptée

Monsieur Richard Sabourin, conseiller, reprend place à la table des délibérations.

10. Divers

- 10.1 Demande au ministère des Transports du Québec pour le nettoyage des fossés de la rue Principale / Route 116

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a reçu une demande d'un propriétaire sur la rue Principale / Route 116 concernant le fossé devant sa propriété, plus précisément au numéro civique 156, rue Principale;

ATTENDU QUE les travaux de fossés sur la Route 116 sont de la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

256-07-2016

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QU'une demande soit faite au MTQ afin de procéder à l'entretien du fossé devant le 156, rue Principale, et ce, jusqu'à la Branche 1 du cours d'eau Upton;

QUE soit demandé au MTQ s'il a l'intention prochaine de faire le nettoyage de fossés le long de la Route 116.

Adoptée

10.2 Approbation de la facture numéro 16-31 de l'entreprise « Envir'eau puits inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 221-06-2016 mandatant l'entreprise « Envir'eau puits inc. » pour poursuivre les démarches en vue d'obtenir la levée de l'avis d'ébullition;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 16-31 de l'entreprise « Envir'eau puits inc. » comprenant l'analyse de la revue documentaire, la visite du site et la rédaction de l'avis technique, au montant total de 2 414,48 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de madame Cynthia Bossé, directrice générale, en date du 4 juillet 2016;

257-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de l'entreprise « Envir'eau puits inc. » au montant de 2 414,48 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

10.3 Promesse de vente de la Caisse populaire Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a proposé un projet de promesse de vente à la Municipalité d'Upton pour le bâtiment situé au 808, rue Lanoie à Upton;

CONSIDÉRANT QUE le projet de promesse d'achat et de vente correspond à la volonté des deux parties et est le scénario le plus avantageux pour la Municipalité, excepté en ce qui concerne le prix de vente qui devait être pour une

somme de 450 000 \$ comme indiquée à l'offre libellée à la résolution 188-06-2016 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas été informée des taxes qui lui seraient imposées, et ce, en aucun moment lors des rencontres avec les dirigeants ou les administrateurs de la Caisse;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la transaction, la Municipalité est disposée à modifier son offre produite dans la résolution 188-06-2016 pour couvrir la partie des taxes de vente qu'elle pourra récupérer, mais ne peut se soumettre à payer davantage;

258-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil approuve les conditions énoncées dans le projet de promesse d'achat et de vente à intervenir entre la Municipalité d'Upton et la Caisse Desjardins pour le lot 1 957 890, sis au 808, rue Lanoie, aux conditions suivantes :

- La disposition pour les vices cachés devra être modifiée pour ne pas soustraire la Municipalité à ses possibilités de recours en vertu de la loi;
- Un loyer de 22 000 \$ devra être ajouté afin de compenser pour les taxes de vente non récupérées par la Municipalité ou une diminution du prix de vente devra avoir lieu, au choix de la caisse;
- Le versement des loyers devra être effectué selon la proposition comptable présentée à ce conseil;

QUE soient autorisés à signer une promesse de vente amendée conforme à la présente résolution de ce conseil pour et au nom de la Municipalité le maire, monsieur Yves Croteau, ainsi que la directrice générale, madame Cynthia Bossé;

QUE soient autorisés monsieur le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte d'acquisition notarié respectant la présente;

QUE soient mandatés monsieur Yves Croteau et madame Cynthia Bossé à conclure le tout par la signature d'un bail conforme aux prérogatives décrétées aux présentes.

Adoptée

10.4 Financement du projet d'acquisition de l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins situé à Upton

CONSIDÉRANT LES résolutions numéro 189-06-2016 et numéro 258-07-2016 de ce conseil relatives au projet d'acquisition de la Caisse et à son financement;

CONSIDÉRANT QU'au jour de la transaction de l'immeuble, sis au 808, rue Lanoie des loyers au 1^{er} septembre 2016 des loyers seront déduits, par compensation d'une partie du solde du prix de vente dû par la location au terme de l'acte de vente à intervenir pour un montant de 56 930 \$, sans les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE subséquemment des loyers seront versés chaque année pour une somme définie au projet de bail, conformément aux règles comptables municipales;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé non affecté disponible à ce jour est de 351 248 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent de fonctionnement affecté « Équipement de voirie » d'un montant 68 653 \$ constitue un revenu accumulé comptabilisé aux états financiers de l'exercice financier 2015 provenant de l'ensemble des contribuables uptonais;

259-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit modifiée la résolution numéro 189-06-2016 de ce conseil;

QUE pour pourvoir à la portion de la dépense assimilable au paiement de la taxe de vente soit utilisé le fond général jusqu'au remboursement des gouvernements fédéral et provincial;

QUE pour pourvoir au financement du projet d'acquisition de l'immeuble sis au 808, rue Lanoie soit affecté le surplus accumulé non affecté ainsi que l'excédent de fonctionnement affecté intitulé « Équipement de voirie », et ce, en attendant la perception des loyers à recevoir.

Adoptée

10.5 Mandat pour le rehaussement des tubages des puits numéro 1 et numéro 2

CONSIDÉRANT QUE une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « A. Guay & Fils Construction Inc. » pour un montant de 12 800,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au rehaussement des tubages des puits numéro un et numéro deux;

260-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit demandé à l'entreprise « Envir'eau puits » de fournir une autre soumission;

QUE soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

10.6 Mandat à l'entreprise « Envir'eau puits inc. »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater un hydrogéologue notamment pour la supervision du rehaussement des puits 1 et 2 ainsi que pour la rédaction d'un avis technique;

CONSIDÉRANT LA proposition de travail reçue de l'entreprise « Envir'eau puits inc. » au montant de 4 927,00 \$, plus les taxes, qui inclus l'assistance technique, la supervision et la rédaction d'un avis pour l'obturation des piézomètre par les employés des travaux publics;

261-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée l'entreprise « Envir'eau puits inc. » pour un montant de 4 927,00 \$, plus les taxes applicables;

QU'en cas de frais supplémentaires, ceux-ci doivent être autorisés au préalable, et ce, par écrit par la directrice générale.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

262-07-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du conseil

municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2016.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55 par le maire.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.